

COUR D'APPEL FÉDÉRALE  
FEDERAL COURT OF APPEAL



COUR FÉDÉRALE  
FEDERAL COURT

COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA  
COURT MARTIAL APPEAL COURT OF CANADA

Ottawa, le 13 juin 2022

Comité sénatorial permanent des langues officielles  
Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Monsieur le Président et Membres du Comité :

Nous avons suivi avec intérêt le cheminement du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Les cours fédérales étant les cours nationales, bijuridiques et bilingues du Canada, nous tenons résolument à ce que leurs décisions soient accessibles dans les deux langues officielles. Nous sommes entièrement en faveur des modifications proposées, visant la publication simultanée dans les deux langues officielles des décisions des cours ayant valeur de précédent. Toutefois, nous craignons que le gouvernement introduise ces nouvelles exigences de traduction sans prévoir de source de financement nous permettant d'y satisfaire.

Vous savez sûrement que le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) fournit divers services à nos cours, dont la traduction. Les ressources actuelles dévolues à la traduction sont insuffisantes pour que nous satisfassions aux exigences actuelles. Si nos cours se trouvaient dans l'obligation de répondre non seulement aux attentes actuelles, mais aussi aux nouvelles attentes, il faudrait leur accorder des ressources supplémentaires considérables.

Nous demandons au gouvernement du Canada l'assurance qu'il n'imposera pas aux cours ces nouvelles obligations sans prévoir les ressources dont elles ont besoin pour y satisfaire. Si ces nouvelles mesures devaient être adoptées sans l'octroi du financement nécessaire, les cours se trouveraient vraisemblablement dans l'impossibilité de s'y conformer. Cette situation ne serait à l'avantage ni des cours ni du gouvernement.

Ottawa (Ontario)  
K1A 0H9

Nous vous remercions de votre temps et de votre attention. Nous espérons que vos représentants consulteront l'administratrice en chef, Mme Darlene Carreau, pour discuter des détails du financement nécessaire et de la meilleure façon d'obtenir ces fonds dans les meilleurs délais, et certainement avant que le projet de loi C-13 ne reçoive la sanction royale.

Nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées,





---

Marc Noël  
Juge en chef,  
Cour d'appel fédérale




---

Paul S. Crampton  
Juge en chef,  
Cour fédérale




---

B. Richard Bell  
Juge en chef,  
Cour d'appel de la Cour martiale du Canada

- c.c. L'honorable Chrystia Freeland, Vice-première ministre et ministre des Finances  
L'honorable David Lametti, Ministre de la Justice et Procureur général du Canada  
L'honorable Ginette Petitpas Taylor, Ministre des Langues officielles  
L'honorable Mona Fortier, Présidente du Conseil du Trésor  
Président / Membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes